



République Française
Département GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 31 MARS 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le trente-et-un mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Patrick GOMEZ.

**Date de convocation : 25 mars 2021
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 3**

Présents : Jeannine EMIE, Anne-Aurélien FUSTER, Françoise GOASGUEN, Patrick GOMEZ, Catherine LATRILLE, Didier LE BAQUER, Estelle METIVIER, Nicolas REY,

Absent ayant remis un pouvoir : Brigitte JASLIER ayant remis un pouvoir à Estelle METIVIER, Jean REGARD ayant remis un pouvoir à Didier LE BAQUER, Marie Line SIN ayant remis un pouvoir à Françoise GOASGUEN

Absents excusés : Claire BOUTIN

Nicolas REY est désigné secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil d'administration, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Délibération n° DCCAS2021-03-14

7 – Finances
7.5 – Subventions
7.5.2 – Accordées aux associations

OBJET : Demande de subvention – Secours Catholique

Présentation des faits :

Le Secours Catholique est une association reconnue d'utilité publique. Il a pour mission l'éveil à des valeurs de solidarité et de fraternité. L'association lutte contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et propose des alternatives, au service du bien commun. Le Secours Catholique d'envergure internationale agit également localement. Une équipe locale à Créon couvre et agit sur notre territoire. Le 30 décembre 2020, le Secours Catholique a adressé une demande de subvention de 300€ auprès de Sadirac. L'équipe locale de Créon a accordé des secours financiers à hauteur de 678€ en 2020 en dehors de toutes les autres actions et animations menées. Le concours des pouvoirs publics au maintien de leur activité est une nécessité pour maintenir et reconduire l'engagement solidaire du Secours Catholique.

Proposition :

Monsieur le Président propose d'accorder cette subvention de 300€ au Secours Catholique.

Délibération :

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

- ***APPROUVE la subvention de 300€ au Secours Catholique***
- ***DIT que la subvention sera directement versée sur le compte bancaire du Secours Catholique***

Nombres d'administrateurs présents : 8

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)

Pour : 11

Contre :

Abstention :

Fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Président,

Patrick GOMEZ